



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 21 avril 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

324, rue du Chapelier (lot 3 057 843)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont:

- la marge latérale droite serait de 1,8 mètre au lieu d'au moins 2 mètres;
- l'aire de stationnement empièterait sur 27,72% de la façade principale du bâtiment au lieu d'un maximum de 25% ;

Le tout tel qu'exigé aux articles 122 et 215 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone R-329.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 1^{er} avril 2026

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca